

RECOMMANDATIONS

Programme énergétique national

1 Le sous-comité recommande que le Programme énergétique national n'accorde de subventions pour la conversion des centrales thermiques du pétrole au charbon que si cette modification s'accompagne de l'installation des meilleurs dispositifs disponibles pour éliminer les émissions d'oxydes de soufre et d'azote. (p.40)

Centrales alimentées au charbon

2 Le sous-comité recommande que toutes les conversions du pétrole au charbon effectuées au Canada s'accompagnent de l'installation des meilleurs dispositifs existants pour lutter contre la pollution par les oxydes de soufre et d'azote, que ces conversions soient ou non financées en totalité ou en partie par le gouvernement fédéral. (p. 40)

Nova Scotia Power Corporation

3 Le sous-comité recommande que la centrale de Lingan, exploitée par la *Nova Scotia Power Corporation* au Cap-Breton, soit tenue d'utiliser la meilleure technologie qui soit pour contrôler les émissions d'oxydes de soufre et d'azote. Cette recommandation s'applique aux centrales actuellement en exploitation et aux unités projetées ou en construction. (p. 41)

Centrales alimentées au charbon

4 Le sous-comité recommande que toutes les centrales alimentées au charbon, qui sont en voie d'être aménagées ou dont on envisage la construction au Canada, soient tenues d'utiliser les meilleurs dispositifs disponibles pour réduire les émissions d'oxydes de soufre et d'azote. (p. 42)

Hydro-Ontario

5 Le sous-comité recommande que le gouvernement fédéral incite le ministère de l'Environnement de l'Ontario à forcer l'Hydro-Ontario à utiliser les meilleurs dispositifs existants pour réduire les émissions d'oxydes de soufre et d'azote dans toutes les centrales alimentées au charbon qui sont en voie d'être aménagées ou dont on envisage la construction dans la province. (p. 43)

INCO Limited

6 Le sous-comité recommande que la fonderie de l'*INCO Limited* de Copper Cliff (Ontario) soit tenue de réduire ses émissions d'anhydride sulfureux à 750 tonnes métriques par jour d'ici cinq ans. (p. 48)

7 Le sous-comité recommande que la fonderie de l'*INCO Limited* de Thompson (Manitoba) soit tenue de ramener ses émissions d'anhydride sulfureux à 220 tonnes métriques par jour d'ici cinq ans. (p. 48)

Falconbridge Nickel Mines Limited

8 Le sous-comité recommande que la fonderie de *Falconbridge Nickel Mines Limited* de Sudbury (Ontario) soit tenue de réduire ses émissions d'anhydride sulfureux à 210 tonnes métriques par jour d'ici cinq ans. (p. 48)

Mines Noranda Limitée

9 Le sous-comité recommande que la fonderie des Mines Noranda Limitée (division Mines Gaspé) de Murdochville (Québec) soit tenue de ramener ses émissions d'anhydride sulfureux à 115 tonnes métriques par jour d'ici cinq ans. (p. 48)

Mines Noranda Limitée

10 Le sous-comité recommande que le gouvernement fédéral, en consultation avec les représentants des gouvernements provinciaux et de l'industrie, crée un groupe de travail chargé d'étudier les techniques et les initiatives économiques qui permettront aux fonderies de métaux non ferreux exploitées par les Mines Noranda Limitée (division Horne) de Noranda (Québec), et par la *Hudson Bay Mining and Smelting Company Limited* de Flin Flon (Manitoba), de récupérer 80% du soufre contenu dans le minerai traité. Le groupe

Hudson Bay Mining and Smelting